

Objet : inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des professeurs des écoles. Rentrée 2015.

1. Modalités d'inscription

Les candidats devront déposer leur candidature au moyen du système d'information et d'aide pour la promotion (SIAP).

2. Saisie des candidatures : **du 8 avril 2015 (12 h 00) au 17 avril 2015 (12 h 00)**

Pour se connecter l'enseignant doit accéder à son bureau virtuel, saisir l'adresse internet :

<https://portail.ac-creteil.fr/iprof/>

Il vous sera demandé votre « compte utilisateur » et un « mot de passe », ce mot de passe a été initialisé avec le NUMEN en majuscule.

Pour connaître votre « compte utilisateur » ou « identifiant » cliquez sur :

<http://assistance.ac-creteil.fr/>

Cette procédure accomplie, vous connaîtrez alors votre compte « identifiant » ou « utilisateur » qui vous permettra d'accéder à I-Prof.

Enfin, sur la page d'accueil, allez sur : « **Les services** », puis sur **SIAP** ; ensuite rubrique : **vous inscrire**, cliquez sur **déposer votre candidature dans le corps des professeurs des écoles** :

- consulter ou compléter vos diplômes enregistrés dans la base I-Prof ;
- valider votre candidature.

3. Réception de l'accusé de réception de la candidature (dossier)

A compter du 17 avril 2015

Le candidat doit se connecter sur l'application I-Prof, aller à la rubrique **courrier**, ouvrir l'accusé de réception en pièce jointe au message, l'**imprimer** et le transmettre à son IEN pour le **4 mai 2015**, délai de rigueur.

Les inspecteurs(trices) de l'éducation nationale devront transmettre ces documents à mes services DIMOPE 3 pour le **18 mai 2015**, après vérification des notes récemment attribuées.